

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021 – 094 en date du 14 Avril 2021
Portant sur l'autorisation de signature relative à l'utilisation de la déchetterie
de Giat pour les professionnels de la Communauté de Communes
Marche et Combraille en Aquitaine**

L'an Deux Mille Vingt et un, le quatorze avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/04/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 45	Votants : 49	POUR : 48
Pouvoirs : 4	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 13	Exprimés : 48	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, MEANARD, WELZER, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT.

Pouvoirs : MM. RICHIN à PERRIER S, PLAS à ROULLAND, FONTVIELLE à DESARMENIEN, FAUCHER à VENTENAT

Excusés : MM. FERRIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSSAT, DUBSAY.

Secrétaire de séance : Georgine RAMOS

Rapporteur : René ROULLAND, Vice-Président

La communauté de communes bénéficie des services de la déchetterie de GIAT qui relève du SICTOM de Pontaurmur-Pontgibaud concernant les 13 communes de l'ancien territoire du Haut Pays Marchois. (CROCQ, MÉRINCHAL, FLAYAT, BASVILLE, SAINT AGNANT PRES CROCQ, LA MAZIERE AUX BONSHOMMES, SAINT BARD, PONTCHARRAUD, SAINT ORADOUX PRES CROCQ, SAINT GEORGES NIGREMONT, SAINT MAURICE PRES CROCQ, SAINT PARDOUX D'ARNET, LA VILLENEUVE).

Le SICTOM Pontaurmur-Pontgibaud a décidé de la gratuité aux professionnels jusqu'à 36 passages par an. Au-delà, il coûtera aux professionnels du SICTOM pour chaque passage supplémentaire :

- Déchets divers dans une camionnette : 10.00 € / passage
- Déchets divers dans un camion PTAC inférieur à 3.5 T : 15.00 € / passage

Ces frais seront appliqués à la communauté de communes.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210414-2021-094-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide à la majorité :

- De valider les modifications de la nouvelle convention,
- De ne pas refacturer aux professionnels au-delà de 36 passages par an,
- D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 20 avril 2021
Pour copie conforme, le 20 avril 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN

